

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
Gestionnaire en réseautique (LEA.2X)
conduisant à une attestation d'études
collégiales (AEC)

au Collège Delta

Septembre 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Gestionnaire en réseautique* (LEA.2X), conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), donné au Collège Delta, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation a été reçu par la Commission le 14 décembre 2001. Ce rapport a été analysé par un comité, dirigé par une commissaire, qui a effectué une visite à l'établissement les 10 et 11 avril 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³ et des élèves. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme. Certaines informations étant manquantes dans le rapport du Collège, ce dernier a transmis à la Commission un complément d'information⁴ qui fait partie intégrante du rapport d'évaluation.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli des informations additionnelles lors de la visite ainsi que celles qui lui ont été transmises après la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Delta et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Le rapport fournit une appréciation du plan d'action du Collège. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre la commissaire, M^{me} Louise Chené qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Claire Berthold, enseignante et coordonnatrice en informatique au Collège régional Champlain, campus de Lennoxville, de M. Allan Flegg, président du Collège technique Aviron Québec et de M. Rodrigue Potvin, consultant en informatique. Le comité était assisté de M. Jean-Paul Beaumier, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Le complément d'information portait principalement sur la perception des finissants, des diplômés et des employeurs au regard des compétences visées par le programme, sur le recrutement des candidats et la politique régissant les activités du service de placement, ainsi que sur les données relatives à la diplomation des élèves.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Fondé en 1967, le Collège Delta est un établissement privé non subventionné qui comporte trois campus situés à Montréal, à Laval et à Brossard. Détenteur d'un permis du ministère de l'Éducation depuis 1971, le Collège offre cinq programmes conduisant à une attestation d'études collégiales : Programmeur-analyste, option Internet (LEA.4Q); Gestionnaire en réseautique, option Internet (LEA.2X); Développeur de solutions e-Business (LEA.5K); Gestion financière (LCA.2S); Micro-édition et hypermédia (LCE.19). En ce qui concerne le programme évalué, *Gestionnaire en réseautique*, le Collège est autorisé à offrir trois autres options, qu'il ne donne cependant pas présentement⁵.

Affilié depuis peu au Collège CDI, la structure organisationnelle du Collège Delta comprend, outre un conseil de direction, une directrice régionale, un directeur de développement de programme, une directrice attitrée à chacun des trois campus, un directeur des études, ainsi que des services d'admission, d'aide financière, d'aide pédagogique, de placement et d'aide aux étudiants. Le Collège a une clientèle exclusivement adulte dont plusieurs élèves viennent de l'étranger.

En 2001, la clientèle totale pour les trois campus s'élevait à 601 élèves. Quarante professeurs, dont la plupart sont à temps plein, donnaient les cours offerts dans les différents programmes.

Le programme

Le Collège Delta a été le premier à offrir, en août 1994, un programme de gestion des réseaux au Québec. Le programme a depuis été revu afin de s'adapter aux changements dans ce domaine (un programme charnière a été offert de 1996 à 1999). Le programme vise à permettre à l'élève de développer sa polyvalence et la maîtrise de techniques de pointe en installation, en configuration, en gestion et en optimisation des réseaux. Au terme de sa formation, l'élève devrait être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre un réseau, de le faire évoluer selon les besoins de l'entreprise et d'offrir un soutien efficace aux utilisateurs du réseau. Pour être admis au programme, le Collège exige que les élèves soient détenteurs d'un diplôme d'études secondaires (DES), ou qu'ils possèdent une formation jugée suffisante, qu'ils aient réussi le cours Mathématiques 514, ou l'équivalent,

5. Ces options sont : communication de données, télécommunications et architecture de réseaux.

ainsi qu'un test d'admission administré par le Collège. Le programme est offert aussi bien en français qu'en anglais.

Deux mises à jour ont été apportées depuis l'implantation du programme : une première en avril 2000 visant 4 cours; une seconde en août 2000 visant trois cours en vue de compléter le passage à Windows 2000. Le Collège souligne que d'autres modifications de moindre importance ont également eu lieu.

Le programme totalise 960 heures, réparties en sept blocs de cinq semaines suivis d'un stage d'une durée officielle de 120 heures⁶, pour un total de 31 2/3 unités. Le département compte 14 enseignants à temps complet, leur nombre pouvant varier en fonction des inscriptions. Le ratio maître-élève est établi à 1 enseignant pour 15 élèves, ce dernier nombre ne pouvant être inférieur à 8 ni supérieur à 24. Les inscriptions au programme fluctuent selon les années : 264 élèves pour les trois cohortes de 1999, 349 pour les trois cohortes de 2000 et 258 élèves pour 2001. Ce dernier nombre représente près de 43 % de l'effectif total du Collège. Majoritairement (90 %), il s'agit d'hommes d'environ 25 ans qui effectuent un retour aux études; certains ont déjà une expérience de travail en informatique, d'autres pas.

6. Dans les faits, comme il sera expliqué plus loin, le stage totalise en moyenne 280 heures.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Il s'agit de la troisième évaluation à être réalisée par le Collège. Bien que le Collège dispose d'une politique institutionnelle d'évaluation de programmes dont les assises et les principes ont été jugés de nature à permettre la réalisation d'évaluations de qualité, le Collège a décidé, dans le cadre de la présente évaluation, de ne pas utiliser sa politique et de s'en remettre entièrement au guide de la Commission.

Un comité composé du directeur des études, qui en assumait la responsabilité, ainsi que des trois directrices de campus, de la conseillère technique en matière de gestion des réseaux, qui est aussi enseignante, d'une conseillère en placement et d'un enseignant ont participé à la préparation et à la rédaction du rapport. Chacun des membres a eu pour responsabilité de colliger les informations relevant de son secteur d'activités et des réunions ont par la suite permis de procéder à une mise en commun des informations recueillies. En fin de parcours, une journée pédagogique a permis de présenter les travaux à l'ensemble de l'équipe professorale. L'exercice s'est toutefois avéré insatisfaisant à plus d'un égard. En premier lieu, malgré la présence au sein du comité d'évaluation de deux enseignants, ces derniers ont pour ainsi dire été absents de l'évaluation. Cela s'explique en partie du fait que le programme étant présentement en révision, les enseignants ont été appelés à mettre davantage l'accent sur l'implantation des changements qu'ils souhaitent y apporter que sur l'évaluation du programme tel qu'offert en 2001.

Dans un premier temps, le Collège n'avait recueilli l'opinion des élèves qu'en regard de l'évaluation faite à la fin de chacun des cours, les commentaires formulés n'ayant fait l'objet d'aucune compilation et d'aucune analyse dans une perspective programme. De plus, le Collège ayant entrepris de réviser son programme, le rapport reflétait souvent davantage les changements que l'on veut y apporter que la réalité du programme tel qu'offert au moment de l'évaluation. En un mot, le Collège n'avait pas su tirer parti de toute l'information dont il disposait pour cerner de façon explicite les différentes dimensions retenues pour l'évaluation, pour identifier les forces et les faiblesses, et ainsi orienter les travaux de révision présentement en cours.

Ces questions ont été abordées ouvertement lors de la visite, les responsables de l'autoévaluation reconnaissant que les efforts consacrés à la révision de leur programme les avaient détournés de l'objectif poursuivi par l'autoévaluation. Au lendemain de la visite de la Commission, le comité d'autoévaluation, auquel s'est jointe la nouvelle directrice

régionale du Collège, s'est réuni en vue d'établir une stratégie lui permettant de suppléer aux lacunes identifiées par la Commission sur les objets précédemment mentionnés. Le complément d'information transmis à la Commission a permis au Collège d'étayer davantage ses démonstrations.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Le programme offert par le Collège vise les objectifs suivants : répondre aux demandes des entreprises eu égard à l'installation et à la gestion de réseaux informatiques, favoriser l'accès à une profession en pleine expansion et établir avec le milieu de l'entreprise des relations privilégiées en vue de permettre une meilleure adéquation entre la formation donnée et les besoins du marché du travail. Le programme actuellement offert vise de plus à permettre aux élèves de se préparer en vue d'obtenir les certifications professionnelles des concepteurs d'importants réseaux (*Microsoft Certified Professional* et *Microsoft Certified System Expert*). Quatorze sous-objectifs découlent de ces grands objectifs en vue de permettre l'acquisition des compétences recherchées.

Au moment de l'évaluation, le Collège n'avait pas formalisé ses liens avec les employeurs et les diplômés. De ce fait, le Collège n'a pas pu démontrer la pertinence du programme, les compétences visées par le programme ne reposant ni sur une analyse des besoins des employeurs, ni sur une analyse des tâches réellement effectuées par les diplômés. Ces derniers, souligne le Collège, trouvent par ailleurs majoritairement un emploi dans le domaine de l'informatique et, bien qu'il soit compréhensible qu'ils ne débutent pas d'emblée leur carrière à titre de gestionnaire de réseau, les constats du Collège étaient davantage anecdotiques quant à la nature des emplois réellement occupés par ses diplômés, ainsi qu'au regard de leur progression professionnelle au sein des entreprises qui les embauchent. Les compléments d'information transmis par le Collège ont toutefois permis

d'esquisser un portrait de l'évolution de leur carrière en regard de leur formation. Ainsi, la proportion de diplômés occupant un poste relié à leur formation augmente au fur et à mesure qu'ils prennent de l'expérience au sein des entreprises qui les emploient. Pour leur part, les élèves rencontrés lors de la visite ont confirmé ne pas s'attendre à assumer la responsabilité d'un réseau informatique dès leur entrée sur le marché du travail. À la lumière de ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de formaliser ses liens avec les employeurs et les diplômés en vue de s'assurer que le contenu et les objectifs du programme répondent effectivement aux besoins des entreprises.

La visite a par ailleurs permis de noter à quel point les enseignants du programme sont à l'affût des développements technologiques ayant cours dans les entreprises afin d'offrir la meilleure formation qui soit à leurs élèves.

Depuis la fin de l'année 2000, le rattachement du Collège Delta à la corporation d'enseignement CDI devrait permettre, selon le Collège, de formaliser les liens avec les employeurs et les diplômés en vue de vérifier l'adéquation des tâches occupées par les diplômés avec la formation reçue ainsi que leur satisfaction respective à l'égard de leur formation.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des élèves.

Tel qu'offert par le Collège, le programme se divise en trois blocs principaux. Le premier regroupe les cours dits de tronc commun (660 heures); le second aborde de façon plus spécifique la spécialisation recherchée et vise à développer chez l'élève les habiletés essentielles en gestion de réseaux (180 heures); enfin, un troisième bloc vise l'intégration des apprentissages dans le cadre d'un stage ou d'un projet de fin d'études (280 heures). La séquence des cours repose également sur une progression graduée des apprentissages en vue de permettre aux élèves d'acquérir une vision élargie de la réseautique avant d'entreprendre leur spécialisation.

Le rapport souligne que la charge de travail exigée des élèves est considérable. Toutefois, l'estimation des élèves du temps de travail personnel exigé par semaine est souvent en deçà de ce qui est prévu par la pondération. La lourdeur évoquée du programme tient davantage au fait que ce dernier est donné intensivement à raison de cinq heures par jour durant plus de 38 semaines et que certains blocs sont plus exigeants que d'autres. Dans le cadre de la

révision du programme, les enseignants ont tenu compte de ce constat et ont cherché à mieux répartir la charge de travail d'un bloc de cours à l'autre.

La visite a par ailleurs permis de mettre en lumière un problème d'heures attirées au stage en milieu de travail. D'une durée de huit semaines, le stage est officiellement crédité pour 120 heures alors qu'il en totalise 280 comme a pu le constater la Commission. Le Collège, dans le complément d'information transmis à la Commission, souligne qu'il a entrepris des démarches en ce sens auprès du ministère de l'Éducation afin que soit revue la pondération attirée au stage.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des élèves ainsi que sur l'encadrement des élèves et sur la disponibilité des professeurs.

Le Collège accorde d'abord de l'importance à la relation maître-élève en vue de favoriser l'acquisition des compétences. L'alternance entre la théorie et la pratique permet également aux élèves de réutiliser rapidement les connaissances apprises dans le cadre des laboratoires. Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont variées et prennent en compte les caractéristiques d'une clientèle adulte. La situation diffère quelque peu d'un campus à l'autre, celui de Montréal devant composer avec un problème d'absentéisme plus marqué. Un contrôle des présences est effectué à chaque cours et lorsqu'un élève s'absente sans raison apparente, le directeur des études intervient afin de s'enquérir des motifs qui entraînent un tel comportement en vue de trouver la solution qui permettra à l'élève de ne pas mettre sa formation en péril. C'est également le directeur des études qui agit à titre d'aide pédagogique individuel lorsqu'un élève éprouve des difficultés particulières liées à son cheminement. Un élève peut ainsi se voir proposer de reprendre sa formation avec un nouveau groupe si un tel changement s'avérait bénéfique. Il est également à souligner que les directrices de campus, ainsi que les responsables des services d'aide aux étudiants et d'aide au placement jouent un rôle actif dans le suivi et l'encadrement des élèves au cours de leur formation, et parfois même une fois que ceux-ci ont terminé et sont en recherche d'emploi.

En plus de leur vingt-cinq heures d'enseignement, les enseignants consacrent sept heures par semaine à l'encadrement des élèves ou à la préparation de leurs cours sur les lieux de l'école. Les périodes de laboratoire sont souvent le moment privilégié pour repérer un élève en difficulté et lui venir en aide, ou le référer à la direction si la situation l'exige.

Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques et l'encadrement des élèves s'avèrent un des points forts du programme.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

Dans l'ensemble, le Collège peut compter sur une équipe professorale stable et compétente. Au moment où le programme a été évalué, quatorze enseignants à temps complet se partageaient les cours. Plusieurs d'entre eux ont une expérience de travail pertinente en lien avec le programme. Les enseignants ont également à cœur de maintenir leur expertise professionnelle à jour en suivant des séminaires ou en gardant des liens de consultant avec l'entreprise privée. Pour sa part, le personnel technique est composé de quatre techniciens et cette équipe est supervisée par la conseillère technique. Cette dernière étant elle-même enseignante dans le programme, elle connaît bien autant les besoins des enseignants que ceux des étudiants.

Les ressources matérielles mises à la disposition des élèves sont adéquates, chaque élève disposant d'un poste individuel de travail et les étudiants ayant accès à une salle de travail commune en dehors des heures de classe. Certains problèmes ont été évoqués au sujet de l'utilisation d'une imprimante; conscient des contrariétés que cela peut entraîner, le Collège a indiqué qu'il devrait sous peu rectifier la situation.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des élèves, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les élèves et sur les taux de diplomation.

Les mesures de recrutement et de sélection respectent les règles ministérielles. Depuis 1999, un test d'admission vient également mesurer les aptitudes des candidats à résoudre certains problèmes mathématiques; en cas d'échec, une reprise est autorisée. Tous les candidats rencontrent par la suite un conseiller aux admissions et la décision finale d'accepter ou de rejeter une candidature incombe au directeur des études. Une fois accepté, le candidat doit compléter une demande d'admission et signer un contrat de services éducatifs.

La Commission a par ailleurs examiné les pratiques d'évaluation en vue de vérifier si elles permettaient de mesurer adéquatement et équitablement l'atteinte des objectifs visés. À cette fin, elle a analysé le plan de cours et les outils d'évaluation du cours *Administration d'un système d'exploitation réseau* (247-PSH-04), ainsi que les documents utilisés pour évaluer le stage. Dans l'ensemble, les documents examinés respectent les exigences de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Cette analyse a permis de constater que les objectifs poursuivis dans le cours *Administration d'un système d'exploitation réseau* sont appropriés et les contenus adéquats. La démarche que devra suivre l'étudiant est claire et les évaluations auxquelles il devra se soumettre sont détaillées. Les instruments utilisés sont nombreux et couvrent tous les objectifs. Les laboratoires proposés et les rapports demandés reposent sur des consignes explicites et permettent à l'élève d'approfondir ses connaissances.

L'analyse des documents liés au stage, *Projet de fin d'études I et II* (247-PTB-04 et 247-PTC-04), ainsi que les informations recueillies lors de la visite ne permettent toutefois pas d'arriver aux mêmes conclusions. Cela tient en partie au fait que les enseignants sont pour ainsi dire absents sur le plan de la supervision pédagogique des activités réalisées par les élèves. Tel qu'il est offert présentement, le stage vise davantage l'intégration de l'élève au marché du travail après une formation intensive, que la vérification de l'atteinte des compétences recherchées au terme de cette formation. D'une part, c'est le Service de placement qui sélectionne les lieux de stage; d'autre part, aucune description des objectifs pédagogiques poursuivis par le stage n'était remise à l'employeur au moment de l'évaluation. Une convention, décrivant succinctement les tâches à accomplir ainsi que le ou les mandats du stagiaire, est signée entre les parties sans que le professeur qui doit superviser le stage ne donne son accord. Dans ces conditions, il est difficile de garantir la pertinence des stages retenus, de même que leur équivalence eu égard aux objectifs de formation recherchés.

En ce qui regarde les modes d'évaluation du stage, l'élève doit transmettre un rapport hebdomadaire à son superviseur, mais ce dernier ne se rend pas sur les lieux de stage et n'a aucun contact avec l'employeur qui supervise l'élève. Un rapport final de stage de même qu'une appréciation de l'employeur complètent l'évaluation du stage. Dans ce dernier cas, la Commission a toutefois été à même de constater que le formulaire d'évaluation remis à l'employeur au moment de l'évaluation, en plus de ne pas cerner objectivement les objectifs et les compétences qui doivent être mesurés dans le cadre de cette activité, comportait beaucoup d'arbitraire et prêtait à la subjectivité d'un employeur à l'autre. Depuis la visite de la Commission, le Collège a entrepris de corriger la situation en mettant à la disposition des employeurs qui accueillent des stagiaires un formulaire d'évaluation qui permette de vérifier et d'attester l'atteinte des objectifs poursuivis. Vu l'importance

que revêt une telle activité dans la formation de l'élève et le nombre de semaines qui y sont consacrées, la Commission considère que le Collège doit poursuivre la révision de sa politique de stage entreprise depuis la visite de la Commission. Pour ces raisons,

la Commission recommande au Collège d'établir des critères pédagogiques clairs pour le stage, de les présenter aux élèves et aux organismes accueillant les stagiaires, de s'assurer que les activités proposées contribuent à l'atteinte des objectifs du programme et de veiller à ce que les élèves soient évalués en fonction des objectifs et des standards. Elle recommande de plus que le Collège associe les enseignants aux activités entourant le stage afin d'affermir les liens pédagogiques entre ce dernier et les cours du programme.

Le taux de réussite compilé par le Collège pour chacun des cours suivis des trois cohortes évaluées se situe entre 87 et 99 %. Le taux de diplomation dans la durée prévue atteint 55 % pour les élèves admis à l'hiver 2000 (71/130), 66 % (45/68) pour ceux inscrits à l'été 2000 et, enfin, 52 % (78/149) à l'automne 2000. Au 15 avril 2002, ces pourcentages atteignaient respectivement 57 %, 81 % et 58 %. Bon nombre de finissants, souligne le Collège, omettent de remettre leur rapport de stage lorsqu'ils obtiennent un emploi. Pour contrer cet effet négatif, la Commission invite le Collège à donner suite à son intention d'introduire une procédure plus rigoureuse de suivi pour la remise du rapport final de stage.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), sont également évalués.

Le partage des responsabilités au sein du programme est clair et contribue au maintien d'un bon climat de travail. En plus d'assumer les tâches qui lui incombent à titre de directeur des études, ce dernier cumule maintenant les fonctions de directeur du programme et de registraire. En plus de sélectionner les enseignants, il voit au suivi des évaluations qui sont complétées par les élèves à la fin de chacun des cours. C'est également au directeur des études qu'incombe la responsabilité de veiller à l'application de la PIEA et d'offrir l'encadrement pédagogique requis pour les nouveaux enseignants. Sur chacun des campus, des directrices locales l'appuient dans ses fonctions. Les relations avec les enseignants se

font sur une base informelle, mais soulignons qu'une journée pédagogique clôtura la fin de chacun des blocs du programme et permet à l'ensemble des personnels intervenant dans la mise en œuvre du programme de donner son point de vue sur tout aspect du programme. Fait également à noter, au moment de la refonte du programme en objectifs et standards, les enseignants ont bénéficié de formation pédagogique visant à mieux les outiller dans la révision de leurs cours, notamment dans la préparation des plans de cours. La Direction encourage par ailleurs les enseignants à poursuivre des activités de perfectionnement en défrayant le coût de certaines formations.

Les élèves sont pour leur part informés adéquatement du contenu et des exigences du programme. Un document précisant la nature et les objectifs du programme, ainsi qu'une brève description de chacun des cours, leur est remis lors de l'inscription. De plus, un guide de l'étudiant leur explique le contenu de chaque module ainsi que des exercices de laboratoire qu'ils auront à réaliser.

Plan d'action

Le plan d'action annexé au rapport fait davantage écho aux travaux de révision entrepris par le Collège; bien que pertinentes à plus d'un égard, les actions qui y sont identifiées ne reposent que partiellement sur la démarche d'évaluation. Le complément d'information transmis par le Collège démontre toutefois que plusieurs actions envisagées, dont certaines sont engagées depuis peu par le Collège, sont de nature à apporter les améliorations souhaitées. Le Collège, s'appuyant sur l'expertise développée par le groupe CDI, dispose maintenant d'outils adéquats pour recueillir des informations auprès des diplômés et des employeurs. En ce qui regarde la correction d'heures attirées au stage, des démarches sont entreprises à cet égard. Enfin, le Collège projette de se doter d'outils qui lui permettront d'analyser plus en profondeur les évaluations faites de chacun des cours.

Par ailleurs, aucune instance n'est identifiée comme responsable de la mise en œuvre du plan d'action et ce dernier ne repose pas sur un partage clair des responsabilités et ne contient pas de calendrier de réalisation. La Commission *suggère* au Collège, tel que le prévoit sa PIEP, de prendre en compte ces dimensions dans le cadre d'une prochaine évaluation.

Conclusion

Le programme *Gestionnaire en réseautique* (LEA.2X), conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), donné au Collège Delta, est un programme de qualité. Le programme repose sur une grande cohérence, l'équipe enseignante fait preuve de professionnalisme et démontre beaucoup d'intérêt à l'égard de la réussite de leurs élèves, et les ressources allouées au programme sont adéquates. La démarche d'autoévaluation a toutefois révélé des lacunes qui ne permettaient pas d'attester pleinement de sa pertinence et de son efficacité.

L'évaluation a également permis de mettre en lumière certains problèmes reliés au stage. Tel qu'il est offert présentement, le stage répond à des impératifs autres que ceux qui doivent être poursuivis dans le cadre d'une telle activité. De plus, le type d'évaluation auquel recourt le Collège ne lui permet pas de vérifier et d'attester l'atteinte des objectifs poursuivis dans cette activité. Des correctifs ont été apportés, mais la Commission considère que le Collège doit poursuivre la révision de sa politique de stage.

En ce qui regarde le plan d'action, la Commission a rappelé au Collège l'importance que ce dernier s'inscrive en continuité de l'autoévaluation effectuée, et de tenir davantage compte des dispositions inscrites à sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation du programme *Gestionnaire en réseautique* offert au Collège Delta, ce dernier se dit en accord avec les conclusions de la Commission et formule des commentaires sur un certain nombre de points soulevés par cette dernière, soit pour apporter des précisions, soit pour nuancer certains constats de la Commission.

Le Collège fait également état d'actions entreprises depuis le dépôt du rapport d'autoévaluation. Ces actions concernent :

- la mise en place d'un système de compilation et d'analyse des commentaires recueillis auprès des élèves dans une perspective programme;
- la formalisation des liens entre le Collège, les employeurs et les diplômés;
- la révision du nombre d'heures attitrées au stage;
- la pertinence de revoir l'allocation des ressources matérielles affectées à l'impression de documents;
- la révision de l'encadrement et du suivi pédagogiques des stages.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les actions posées au regard de la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président